DÉPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 7.1
Numéro : 094-269400362-20230411
DELCCAS2023.04.11-9-DE

DELCCAS 2023.04.11 - 9 – Vote du budget primitif de l'exercice 2023 de la Résidence Autonomie de la Pie.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 18 heures, en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente, représentant Monsieur Sylvain BERRIOS, Président.

Etaient présents : Madame Nadia LÉCUYER, Madame Marie-Thérèse DEPICKÈRE, Madame Jacqueline LAVAL, Monsieur Bernard VERNEAU, Monsieur Claude SOUSSY, Monsieur Fabrice CAPRANI, Madame Déborah WARGON, délégués du Conseil Municipal, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, Madame Ghyslaine LOUIS, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, Madame Agnès CORBASSON, administrateurs nommés.

Etaient absents excusés et représentés : Monsieur Sylvain BERRIOS, Président du Centre Communal d'Action Sociale, qui a donné pouvoir à Madame Hélène LERAITRE, Madame Françoise BOUCHEL, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Ghyslaine LOUIS, Madame Rosa JURADO, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Nadia LÉCUYER.

Etaient absents excusés : Monsieur Christian GITIAUX, Monsieur Jean-Marie MICHEL, administrateurs nommés.

Centre Communal d'Action Sociale
Téléphone : 01 53 48 19 14
Courriel : ccas@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à
Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale
Centre Communal d'Action Sociale - Relai Solidarité - 94, boulevard de Bellechasse - 94100 Saint-Maur-des-Fossés

Le Conseil d'Administration,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n° 2023.03.07 - 2 du Conseil d'Administration, en date du 7 mars 2023, prenant acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023,

VU la délibération n° 2023.04.11 - 3 du Conseil d'Administration, en date du 11 avril 2023, reprenant les résultats prévisionnels de l'exercice 2022,

VU la délibération n° 2023.04.11 - 6 du Conseil d'Administration, en date du 11 avril 2023, approuvant le budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération n° 2023.04.11 - 7 du Conseil d'Administration, en date du 11 avril 2023, décidant une subvention exceptionnelle pour le budget annexe 2023 de la Résidence Autonomie de La Pie,

VU le budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale

VU le projet de budget primitif 2023 de la Résidence Autonomie de La Pie,

Après examen et en avoir délibéré
A la majorité

(2 abstentions : Monsieur Caprani - Madame Wargon)

Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2023 de la Résidence Autonomie de La Pie, voté par chapitre, aux montants ci-après :

	DEPENSES	**RECETTES**
Exploitation	795 000,00 €	795 000,00 €

Dit que la présente délibération sera publiée et transmise à Madame la Préfète du Val de Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Hélène LERAITRE

VILLE de ST-MAUR-des-FOSSES Centre Communal d'Action Sociale (Val-de-Marne)

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS
Compte tenu de :
la réception en Préfecture le 13.04.2023
et de la publication électronique le 13.04.2023

Pour le Président,
Le Directeur,

Ville de ST-MAUR-des-FOSSES Centre Communal d'Action Sociale (Val-de-Marne)